

## PROCÈS-VERBAL

---

Huitième assemblée régulière du conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement, tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 h, par visioconférence

---

### PRÉSENCES :

#### Membres avec droit de vote :

|                                     |                              |
|-------------------------------------|------------------------------|
| M. Bertrand Gemme                   | Président (2022)             |
| M <sup>me</sup> Maureen O'Farrell   | Secrétaire (2023)            |
| M <sup>me</sup> Élisabeth Farinacci | Trésorière (2023)            |
| M. Patrick Soucy                    | Vice-président (2023)        |
| M. Maxime Turgeon                   | Administrateur (2023)        |
| M <sup>me</sup> Yanti Zhang         | Administratrice (2022)       |
| M. Julien Lépine                    | Administrateur (2022)        |
| M. Simon Fortin                     | Administrateur coopté (2022) |
| M. Marc Fafard                      | Administrateur coopté (2022) |

#### Membre sans droit de vote :

|                   |  |
|-------------------|--|
| M. Yvon Bussièrès | Conseiller municipal, district de Montcalm-Saint-Sacrement |
|-------------------|--|

### ABSENCE :

|                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| M. Pierre-Luc Desmarais | Administrateur coopté (2022) |
|-------------------------|------------------------------|

### AUTRES PRÉSENCES :

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| M <sup>me</sup> Marie Lagier         | Chef d'équipe - consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne |
| M <sup>me</sup> Annie Métivier Hudon | SOS Saint-Sacrement   |
| M. Maxime Gravel-Renaud              | Adjoint politique du conseiller municipal                                   |
| M <sup>me</sup> Jocelyne Séguin      | Secrétaire de rédaction   |

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à l'assemblée.

## Ordre du jour

|                 |  |         |
|-----------------|--|---------|
| <b>21-08-01</b> | <b>Ouverture de l'assemblée</b>  | 19 h 00 |
| <b>21-08-02</b> | <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>  | 19 h 02 |
| <b>21-08-03</b> | <b>Précisions concernant les élections municipales</b>   |         |
| <b>21-08-04</b> | <b>Adoption du procès-verbal du 1 juin 2021</b>  | 19 h 05 |
| <b>21-08-05</b> | <b>Espace communautaire Saint-Sacrement par M<sup>me</sup> Annie Métivier Hudon de SOS Saint-Sacrement</b> | 19 h 10 |
| <b>21-08-06</b> | <b>Projet de l'ancien poste de la GRC</b>  | 19 h 25 |
| <b>21-08-07</b> | <b>Période du conseiller municipal</b>   | 19 h 35 |
| <b>21-08-08</b> | <b>Période de questions et commentaires du public</b>  | 19 h 50 |
| <b>21-08-09</b> | <b>Organisation du conseil de quartier</b>   | 20 h 20 |
| <b>21-08-10</b> | <b>Suivi des dossiers et projets en cours</b>  | 20 h 30 |
|                 | ➤ Comité de mobilisation à la sécurité routière  |         |
|                 | ➤ Corridor scolaire du collège Stanislas   |         |
|                 | ➤ Projet de concours de photographies  |         |
|                 | ➤ Suivi des demandes du conseil de quartier  |         |
|                 | ➤ Plan d'action du conseil de quartier   |         |
| <b>21-08-11</b> | <b>Trésorerie</b>  | 21 h 05 |
|                 | ➤ État des finances  |         |
|                 | ➤ Dépenses et paiements à autoriser  |         |
| <b>21-08-12</b> | <b>Information et correspondance</b>   | 21 h 15 |
| <b>21-08-13</b> | <b>Divers</b>  | 21 h 25 |
|                 | ➤ Prochaines activités de participation publique   |         |
|                 | ➤ Saint-Sacrement en fête  |         |
|                 | ➤ Rassemblement SOS Saint-Sacrement  |         |
|                 | ➤ Séances hybrides   |         |
|                 | ➤ Délai de réception des procès-verbaux  |         |
|                 | ➤ Rue Gérard-Morisset  |         |
| <b>21-08-14</b> | <b>Levée de l'assemblée</b>  | 21 h 35 |

## Procès-verbal

### 21-08-01 Ouverture de l'assemblée

M. Bertrand Gemme, président, ouvre la réunion qui a quorum à 19 h.

### 21-08-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Un point est ajouté concernant les élections municipales et trois items sont ajoutés au point Divers.

*SUR PROPOSITION DE M. Julien Lépine, DÛMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour.*

### 21-08-03 Adoption du procès-verbal du 1 juin 2021

M<sup>me</sup> Séguin signale un problème dans la numérotation des points du procès-verbal. Elle fait les corrections nécessaires et transmet la version corrigée à M<sup>me</sup> Lagier.

*SUR PROPOSITION DE M. Patrick Soucy, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Elisabeth Farinacci, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 1 juin 2021.*

Les procès-verbaux du 4 et du 18 mai qui n'ont pas encore été révisés par M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell seront adoptés à la prochaine assemblée.

#### **21-08-04 Précisions concernant les élections municipales**

M. Gemme énonce les précisions apportées par le Bureau des élections de la Ville de Québec concernant la présence de candidats lors d'une assemblée de conseil de quartier.

Les candidats aux élections municipales peuvent assister aux assemblées de conseils de quartier et prendre la parole, mais uniquement lors des périodes réservées aux questions du public. Ils ne peuvent se servir d'une assemblée comme d'une tribune pour présenter leur plateforme politique.

#### **21-08-05 Espace communautaire Saint-Sacrement par M<sup>me</sup> Anne Métivier Hudon de SOS Saint-Sacrement**

M<sup>me</sup> Métivier est membre du comité citoyen [SOS Saint-Sacrement](#) et de l'organisme à but non lucratif (OBNL) *Espace communautaire Saint-Sacrement*. À la demande du conseil de quartier, elle présente les enjeux relatifs à la sauvegarde et à la revalorisation de l'église Saint-Sacrement.

Une étude réalisée par EMS Ingénierie en février 2021 indique qu'il y a plusieurs rénovations à faire sur l'église notamment sur le mur du transept ouest, mais la structure comme telle semble en bon état. Une autre étude de plus grande ampleur est requise pour estimer les coûts de rénovation du bâtiment. Une demande de subvention à cet effet a été déposée en août auprès du [Conseil du patrimoine religieux du Québec](#).

La paroisse Dina-Bélanger et le diocèse de Québec ont déjà manifesté leur opposition à la conservation et au classement de l'église ce qui place le comité et l'OBNL en porte-à-faux. Le diocèse souhaite plutôt vendre le terrain à des promoteurs immobiliers. La ministre de la Culture qui devait se prononcer en mai dernier sur le classement de l'église a prolongé le délai d'une année.

Devant la situation, un événement citoyen en appui à la protection de l'église aura lieu le 18 septembre prochain au parc Samuel-Holland, de 11 h à 15 h. M<sup>me</sup> Catherine Dorion, M. Jean-Yves Duclos, M. Bussièrès et M. Louis Bélanger, ancien marguillier et initiateur du groupe citoyen « SOS St-Sacrement » seront présents. Différentes allocutions et animations sont au programme. Le Service de police de Québec a été avisé de la tenue de l'événement.

Advenant le classement de l'église, l'OBNL *Espace communautaire Saint-Sacrement* souhaiterait faire une acquisition symbolique de l'église et y développer des espaces communautaires et culturels à partager..

À cet effet, l'OBNL demande l'appui du conseil de quartier de Saint-Sacrement comme celui apporté au comité *SOS Saint-Sacrement* en février 2020 (résolution 20-CA-09).

M. Gemme mentionne qu'une salle communautaire pouvant accueillir de 150 à 200 personnes serait intéressante.

M. Bussièrès rappelle brièvement son implication dans le dossier de l'église Saint-Sacrement depuis sa fermeture. Plus récemment, il a appuyé la demande de subvention auprès du Conseil du patrimoine religieux et obtenu également [l'appui du conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou](#). Il rappelle que le patrimoine religieux sera un enjeu lors des prochaines élections municipales et que la Ville de Québec pourrait s'engager davantage dans la préservation de son patrimoine. Il mentionne que la [pétition contre la démolition de l'église](#) a reçu l'appui de plus de 12 000 signataires. Une levée de fonds sera éventuellement nécessaire pour la revalorisation de l'église. Pour M. Bussièrès, l'église est un lieu de mémoire qui devrait être conservé à des fins muséales et communautaires.

M. Fafard voudrait savoir s'il existe un projet structuré de développement de l'église. M<sup>me</sup> Métivier Hudon répond que le projet est en cours et que les suggestions du public sont bienvenues sur la [page Web](#) et le [groupe Facebook](#) du comité citoyen.

Toutes les personnes présentes sont invitées à l'événement du 18 septembre.

#### **21-08-06 Projet de l'ancien poste de la GRC**

Pour faire suite au courrier reçu de M. François Cormier concernant le projet de l'ancien poste de la GRC, M. Bussièrès rappelle que la Ville a autorisé la démolition de l'édifice. Le Soleil a publié un [article](#) sur l'éventuel projet domiciliaire qui serait construit sur le terrain. M. Bussièrès mentionne qu'il n'a pas encore vu les plans de construction, mais que le projet serait pour le moment conforme à la réglementation et au plan particulier d'urbanisme (PPU) de sorte qu'il ne serait pas soumis à la consultation publique.

M. Cormier est heureux qu'un projet voit le jour mais il aimerait en connaître les impacts. Il y a selon lui un enjeu de circulation sur l'avenue Ernest-Gagnon, un enjeu de stationnement sur rue pour les visiteurs du futur complexe résidentiel et finalement, un enjeu concernant les îlots de chaleur. M. Cormier a fait parvenir ses préoccupations à la Ville, au conseil de quartier et aux candidats aux élections municipales. M. Bussièrès rappelle que les impacts sur la circulation ne sont pas soumis à la consultation publique.

M<sup>me</sup> Lagier rappelle que le projet ira en consultation publique seulement s'il ne se conforme pas à la réglementation en vigueur et au PPU Pôle urbain Belvédère. Elle suggère à M. Cormier de transmettre également ses préoccupations au promoteur.

M. Bussièrès termine en mentionnant que le projet est tenu de fournir du stationnement aux résidents de sorte que ceux-ci ne puissent se prévaloir d'une vignette de stationnement sur rue.

### **21-08-07 Période du conseiller municipal**

M. Yvon Bussières revient sur le terrain vacant au coin du Chemin Sainte-Foy et de Marguerite-Bourgeois qui est actuellement à vendre. Le terrain lui-même a été décontaminé mais la contamination s'est étendue aux terrains attenants. Le terrain est en vente pour 475 K\$. La Ville n'a pas manifesté l'intention d'en faire l'acquisition bien que des espaces de stationnement et une place publique fassent défaut dans le quartier.

M. Bussières enchaîne en mentionnant le projet de réaménagement en cours sur l'avenue Marguerite-Bourgeois, à l'angle de la rue des Callières, pour y faire des plantations et des avancées de trottoirs plus sécuritaires pour les piétons.

En terminant, il mentionne que l'évaluation municipale des propriétés a augmenté en moyenne de 2,5%. La [nouvelle évaluation peut être consultée en ligne](#) sur le site de la Ville de Québec. Il suffit d'y inscrire son adresse. Il y a eu une baisse d'évaluation pour les condominiums, baisse qui est critiquée par plusieurs propriétaires. Pour les rassurer, M. Bussières rappelle que l'évaluation municipale ne correspond pas à la valeur marchande de la propriété.

### **21-08-08 Période de questions et commentaires du public**

Aucune question ni commentaire.

### **21-08-09 Organisation du conseil de quartier**

Aucun point n'est signalé.

### **21-08-10 Suivi des dossiers et projets en cours**

#### ➤ **Comité de mobilisation à la sécurité routière**

M. Gemme va communiquer prochainement avec les conseils d'établissement des écoles du quartier pour connaître leurs préoccupations en matière de sécurité routière. Une rencontre se tiendra éventuellement à la fin de septembre.

#### ➤ **Corridor scolaire du collège Stanislas**

M<sup>me</sup> Lagier mentionne que l'information consignée en date du 27 mai concernant le collège Stanislas est à l'effet que l'équipe de conception routière du Service des transports travaille en étroite collaboration avec l'équipe de planification des cheminements scolaires et cyclables afin que tous les besoins soient bien intégrés.

M. Gemme souhaiterait recevoir une réponse formelle.

#### ➤ **Projet de concours de photographies**

M<sup>me</sup> Farinacci a déposé aujourd'hui le montant de 700 \$ reçu pour le projet d'initiative photos. M. Gemme s'occupe de lancer le concours sur la [page Facebook du conseil de quartier](#).

### ➤ **Suivi des demandes du conseil de quartier**

Plusieurs réponses ont été transmises par le bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BPRSTC) (voir la correspondance reçue). La dernière en date du 3 septembre dernier concerne les stations de tramway en réponse à la résolution 21-CA-38. M. Turgeon estime que la réponse n'est pas satisfaisante. M<sup>me</sup> Lagier l'invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Émilie Bégin du BPRSTC pour planifier une rencontre sur le sujet.

M. Fafard demande si d'autres questions pourraient être abordées lors de cette rencontre comme la suppression de la station Gérard-Morisset, le virage à gauche et les comités de bon voisinage. M<sup>me</sup> Lagier suggère d'en discuter avec M<sup>me</sup> Bégin. M. Bussièrès rappelle toutefois qu'une réponse formelle a été obtenue du BPRSTC concernant la station Gérard-Morisset. Pour lui, le dossier est clos en faveur de la station Maguire/Painchaud.

M. Turgeon s'interroge sur un éventuel axe de circulation sur les terrains du diocèse de Québec situés au sud du boulevard René-Lévesque à la hauteur de l'avenue Joffre. M. Bussièrès mentionne que l'administration du diocèse pourrait éventuellement se déplacer et mettre en vente l'ensemble de la propriété qui se trouve située dans le quartier de Sillery.

Le boulevard René-Lévesque étant mitoyen entre les deux conseils de quartier; M. Turgeon propose de partager l'information relative à la localisation des stations de tramway. M<sup>me</sup> Lagier l'invite à transmettre les documents via l'adresse courriel du conseil de quartier de Sillery. Le courriel serait redirigé vers les administrateurs de ce conseil de quartier.

M. Gemme demande si les sommes octroyées dans le cadre du programme de soutien à la mobilisation peuvent être reportées à l'année prochaine ou être affectées à d'autres activités. Par exemple, pourrait-on utiliser une partie du budget pour faire de la sensibilisation lors de l'événement Saint-Sacrement en fête qui se tiendra le 25 septembre prochain. M<sup>me</sup> Lagier s'informe à ce sujet.

Concernant les deux demandes de projet d'initiative, M<sup>me</sup> Lagier mentionne que les demandes sont incomplètes. Il faudrait détailler davantage le budget, la nature des projets et éventuellement obtenir l'aval des propriétaires. Concernant l'arboretum, elle mentionne que la Ville a réalisé un inventaire qui est différent de celui que M. Bussièrès a obtenu par l'entremise de l'Université Laval. Elle lui fera parvenir copie de celui de la Ville.

M<sup>me</sup> Lagier pourra être contactée pour plus de détails sur la façon de présenter les deux demandes.

M. Gemme rappelle que les nouveaux projets de soutien à la mobilisation pour 2022 doivent être déposés d'ici le 31 novembre 2022.

### ➤ **Plan d'action du conseil de quartier**

M<sup>me</sup> Farinacci souhaiterait une rencontre pour discuter du plan d'action 2021-2022. M. Gemme propose que chacun en prenne connaissance et

qu'une salle soit réservée au collège Stanislas pour en discuter de vive voix. Un plan d'action 2022-2023 pourrait être proposé.

## **21-08-11 Trésorerie**

### ➤ **État des finances**

Les nouveaux signataires au compte Accès D ont finalement été officialisés.

M<sup>me</sup> Séguin présente l'état des finances en date du 31 août : le solde du compte courant est de 3 530 dont 3 000 \$ sont affectés au projet de sécurité routière. Les budgets du blogue Saint-Sacrement illustré et de la mobilité durable sont respectivement de 875 \$ et de 521 \$.

### ➤ **Dépenses et paiements à autoriser**

#### **RÉSOLUTION 21-CA-39**

***Concernant le paiement des frais de secrétariat pour la rencontre du 7 septembre 2021***

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DUMENT APPUYÉE PAR M. Marc Fafard, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 110 \$ pour la rédaction du procès-verbal du 7 septembre 2021.*

#### **RÉSOLUTION 21-CA-40**

***Concernant le paiement de frais pour le projet de mobilisation à la sécurité routière***

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DUMENT APPUYÉE PAR M. Patrick Soucy, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de payer 186,54 \$ pour les frais reliés à l'activité Piétons Fantômes du projet 2021 de mobilisation à la sécurité routière.*

## **21-08-12 Information et correspondance**

### ➤ **Correspondance reçue**

2021-06-30 Service du transport et de la mobilité intelligente (STMI) – Lettre de réponse concernant la limite de vitesse sur l'avenue Belvédère (en réponse à la résolution 21-CA-31)

2021-06-30 STMI - Lettre de réponse concernant la limite de vitesse sur le chemin Sainte-Foy (en réponse à la résolution 20-CA-39)

2021-07-07 Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun (BPRSTC) – tramway

2021-09-02 M. François Cormier – inquiétudes reliées au projet d'agrandissement du complexe Samuel-Holland

2021-09-03 BPRSTC – Lettre de réponse concernant la localisation des stations de tramway (en réponse à la résolution 21-CA-38)

Les lettres du STMI et du BPRSTC sont jointes en annexe.

## **21-08-13 Divers**

➤ **Prochaines activités de participation publique**

Une consultation en ligne est en cours concernant le [1375, rue Frank-Carrel](#) situé à proximité du quartier de Saint-Sacrement.

➤ **Saint-Sacrement en fête**

L'événement [Saint-Sacrement en fête](#) aura lieu le 25 septembre prochain. M. Gemme communiquera avec le Centre des Loisirs Saint-Sacrement pour réserver une tente et du matériel. Une banderole est disponible au bureau d'arrondissement et des tabliers à l'effigie du conseil de quartier sont disponibles dans le classeur du conseil situé au Centre des loisirs. M<sup>me</sup> Farinacci suggère de référer les gens aux pages web et Facebook du conseil de quartier plutôt que de faire imprimer des dépliants compte tenu des délais très courts.

L'annonce de l'événement est disponible sur la page [Facebook du conseil de quartier](#).

**RÉSOLUTION 21-CA-41**

***Concernant la participation du conseil de quartier à l'événement Saint-Sacrement en fête***

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement participe à l'événement Saint-Sacrement en fête le 25 septembre prochain.*

➤ **Rassemblement SOS Saint-Sacrement le 18 septembre 2021**

L'annonce de l'événement est disponible sur la page [Facebook du conseil de quartier](#).

➤ **Séances hybrides**

M. Gemme mentionne que certains conseils ont émis le souhait de tenir des séances régulières hybrides c'est-à-dire à la fois en présentiel et en vidéoconférence. M<sup>me</sup> Lagier précise que le règlement actuel des conseils de quartier ne prévoit que des participations en personne. Le mode virtuel a été exceptionnellement autorisé en raison de la crise sanitaire. Pour tenir des rencontres hybrides, il faudrait modifier le règlement. Le momentum est très bon puisque la Ville tiendra cet automne une consultation en vue de l'adoption du projet de règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier.

**RÉSOLUTION 21-CA-42**

***Concernant la possibilité pour le conseil de quartier de Saint-Sacrement de tenir des séances simultanément en personne et en virtuel***

*Attendu que le conseil municipal et les conseils d'arrondissements ont modulé les règles concernant leurs rencontres, mais que les conseils de quartier n'ont pas cette latitude ;*



*Attendu que certains membres pourraient être empêchés de se présenter en personne, mais qu'ils pourraient le faire en mode virtuel permettant ainsi de participer au quorum ;*

*Attendu que les rencontres virtuelles ont la faveur du public qui n'a pas à se déplacer pour y assister ;*

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Yanti Zhang, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que le conseil de quartier de Saint-Sacrement demande à la Ville de Québec de réviser le règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier afin de permettre en tout temps la tenue de rencontres à la fois en personne et en mode virtuel.*

➤ **Délai de réception des procès-verbaux**

La tâche de réviser les procès-verbaux est confiée au secrétaire du conseil de quartier. Aucun délai n'est prévu par règlement pour le dépôt du procès-verbal révisé. Chaque conseil peut toutefois se doter de règles à cet égard.

**RÉSOLUTION 21-CA-43**

**Concernant le délai de réception des procès-verbaux révisés**

*Attendu que les membres du conseil de quartier souhaitent disposer d'un délai suffisant pour prendre connaissance des procès-verbaux avant de les adopter en assemblée ;*

*SUR PROPOSITION DE M. Bertrand Gemme, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU que chaque procès-verbal révisé soit transmis aux autres membres du conseil de quartier de Saint-Sacrement dans les 7 jours ouvrables suivant l'assemblée à laquelle ils se rapportent.*

➤ **Rue Gérard-Morisset**

M. Fafard mentionne qu'un citoyen se questionne sur les derniers ajustements apportés au stationnement sur la rue Gérard-Morisset. M. Bussièrès rappelle que, suite à la [dernière consultation](#), c'est l'option 1 qui a été retenue, soit le statu quo. Deux modifications mineures ont toutefois été retenues suite aux suggestions reçues, d'abord un nouvel arrêt obligatoire à la jonction de la Cité Bellevue puis une limite de stationnement à la hauteur de la Champenoise. M. Bussièrès mentionne que la situation pourrait changer complètement prochainement avec la mise en œuvre du tramway et l'ouverture de la rue Gérard-Morisset sur l'avenue de Vimy. La rue Gérard-Morisset pourrait devenir à sens unique de sorte que le stationnement serait modifié.

**21-08-14 Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève l'assemblée à 21 h 25. La prochaine assemblée du conseil aura lieu le mardi 5 octobre 2021.

*M. Bertrand Gemme*  
Président

*M<sup>me</sup> Maureen O'Farrell*  
Secrétaire

Le 30 juin 2031

Monsieur Bertrand Gemme  
Président du conseil de quartier de Saint-Sacrement

**Objet : Maintien de la limite de vitesse actuelle de 30 km/h sur une section de l'avenue Belvédère**

Monsieur,

Dans la résolution 21-CA-31 du 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil de quartier de Saint-Sacrement a fait une demande à la Ville de Québec afin de maintenir la limite de vitesse actuelle de 30 km/h sur une section de l'avenue Belvédère.

L'avenue Belvédère a été analysée à deux (2) reprises dans le cadre du processus de révision des changements de vitesse, lors de l'exercice général et à la suite d'une plainte d'un citoyen du secteur.

Le processus de ces analyses s'est déroulé en deux (2) phases : par la modélisation des trois (3) tronçons de l'avenue Belvédère en fonction des critères ci-dessous, puis par l'évaluation des résultats issus de cette modélisation par une équipe d'experts. Les résultats de ce processus confirment que la nouvelle limite de vitesse de 40 km est adaptée et est crédible.

Critères de modélisation :

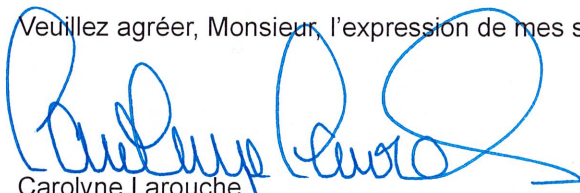
- Classification fonctionnelle du réseau routier
- Nombre de voies
- Largeur de l'emprise visuelle sans écran végétal
- Longueur de la zone homogène
- Type de milieu
- Densité de l'activité humaine
- Largeur de la surface de roulement
- Nombre de bâtiments commerciaux

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que pour accompagner la révision des limites de vitesse, la Ville a mis en œuvre une importante campagne de communication et poursuivra des activités de sensibilisation ainsi que des opérations de contrôle et de surveillance policière.

De plus, les conseils de quartier sont également invités à mettre en œuvre des mesures de mobilisation aux comportements sécuritaires dans leur milieu de vie par le Programme de mobilisation.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'amélioration de la sécurité routière et des services en matière de transport à la ville de Québec.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Carolyne Larouche  
Directrice,  
Division de la planification du transport et de la conception routière

c. c.

M. Yvon Bussières, conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants

M. Alain Perron, directeur de l'arrondissement de La Cité-Limoilou

M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente

M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques

Le 30 juin 2021

Monsieur Bertrand Gemme  
Président du conseil de quartier de Saint-Sacrement

**Objet : Réponse à la résolution 20-CA-39 concernant la limite de vitesse sur un tronçon du chemin Sainte-Foy**

Monsieur Gemme

Le Service du transport et de la mobilité intelligente a pris connaissance de votre demande de modification de la nouvelle limite de vitesse sur le tronçon du chemin Sainte-Foy compris entre l'avenue Ernest-Gagnon et l'avenue de Vimy.

La Ville de Québec s'est dotée de la Stratégie en sécurité routière 2020-2024 - <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deplacements/securite-routiere/>. Une action phare de cette Stratégie consiste à réviser les limites de vitesse sécuritaires selon les caractéristiques de chaque rue. La méthode d'analyse rigoureuse, utilisée par nos spécialistes en sécurité routière, repose sur l'évaluation de l'environnement humain, routier et urbain. Elle vise également à assurer l'harmonisation des limites de vitesse des milieux semblables ainsi qu'une meilleure crédibilité des nouvelles limites de vitesse, à augmenter son respect par les automobilistes et à éliminer les choix arbitraires.

Limites de vitesse révisées :

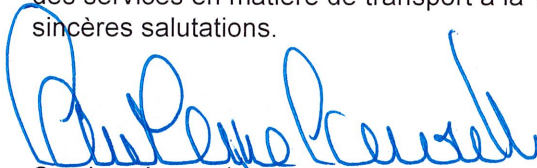
- 50 km/h : principales voies de circulation, liens entre les quartiers
- 40 km/h : rues principales d'un secteur résidentiel
- 30 km/h : rues résidentielles, zones scolaires

Nos analyses complémentaires, réalisées à la suite de votre demande, permettent de confirmer que la limite de vitesse sur le chemin Sainte-Foy est fixée à 50 km/h, est adaptée à l'environnement humain, routier et urbain du secteur et ne sera pas modifiée.

Pour accompagner les nouvelles limites de vitesse, la Ville fait une importante campagne de communication et réalisera des activités de sensibilisation ainsi que des opérations de contrôle et de surveillance policière. Les conseils de quartier et les conseils d'établissement scolaire ont également été invités à élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilisation dans leur quartier. Enfin, des mesures d'atténuation de la circulation pourront être mises en œuvre exceptionnellement, lorsque l'écart entre la vitesse pratiquée et la vitesse affichée demeure important après la mise en œuvre de toutes les autres mesures.

Pour visualiser les actions de la Ville au niveau de la gestion de la vitesse, veuillez consulter la section Web dédiée à la Stratégie de sécurité routière - <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/deplacements/securite-routiere/ce-que-la-ville-fait/gestion-vitesse.aspx>.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'amélioration de la sécurité routière et des services en matière de transport à la Ville de Québec et vous transmettons nos sincères salutations.



Carolyne Larouche  
Directrice de Division  
Planification du transport et de la conception routière

c. c.  
M. Yvon Bussières, conseiller municipal, district du Cap-aux-Diamants  
M. Alain Perron, directeur de l'arrondissement de La Cité-Limoilou  
M. Marc des Rivières, directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente  
M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques

CL/gh

## Note d'information

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Destinataires :</b> | M. Yvon Bussières<br>Conseil d'administration du conseil de quartier<br>de Saint-Sacrement   |
| <b>Expéditeurs :</b>   | M. Maxime Béland, Bureau de projet du réseau structurant<br>de transport en commun<br>M <sup>me</sup> Émilie Bégin, Service des communications |
| <b>Objet :</b>         | Réponse à la demande du conseil de quartier de Saint-Sacrement<br>datée du 29 juin 2021  |
| <b>Date :</b>          | 3 septembre 2021   |

---

Cette note d'information a pour objectif de répondre aux questions transmises par le conseil d'administration du conseil de quartier de Saint-Sacrement le 29 juin 2021. Les explications ci-dessous portent plus spécifiquement sur la localisation des stations de tramway Collège Saint-Charles-Garnier et Holland.

### **Conception préliminaire et localisation des stations du tramway**

À l'étape de la conception préliminaire, plusieurs intrants sont considérés pour assurer une localisation optimale du tracé du tramway et de ses infrastructures. Un mode lourd de ce type doit être implanté dans des secteurs où l'on retrouve une importante concentration d'usages (résidentiel, commercial, emploi, institutionnel). Ce mode de transport vise aussi à desservir les axes d'importance du transport en commun ainsi que les zones de rabattement possibles. À titre d'exemple, le boulevard René-Lévesque accueille un nombre élevé de parcours d'autobus qui seront remplacés par le tramway. Cela assurera ainsi une augmentation de la capacité, de la fréquence et de la fiabilité du service dans ce secteur.

De même, la localisation des stations fait l'objet d'une analyse multicritère rigoureuse afin d'offrir une bonne desserte du transport en commun, de limiter les impacts sur les résidents riverains et de favoriser une intégration urbaine réussie. Pour ce faire, il importe de regarder l'insertion à la fois dans un contexte local ainsi qu'à l'échelle du réseau de transport. Le positionnement doit répondre aux besoins actuels et futurs du quartier dans une vision cohérente de développement et de connexion entre les modes de transport. Les sections suivantes présenteront concrètement les motivations derrière le choix des stations Collège Saint-Charles-Garnier et Holland.

### **Distance entre les stations**

Comme soulevé dans l'analyse du conseil de quartier, il est possible de noter une variation dans la distance entre les stations desservant le quartier Saint-Sacrement. Bien qu'il soit souhaité d'avoir une certaine régularité dans leur localisation, il ne s'agit pas d'une règle absolue.

Les principaux critères qui guident l'emplacement des stations sont les suivants :

- La performance du tramway;
- Le bassin de desserte (nombre de personnes desservies);
- La localisation des générateurs de déplacements et leurs accès;
- Le degré de connectivité avec les rues environnantes, ainsi que la lisibilité (la facilité à comprendre l'organisation du territoire) fournie par les principaux axes urbains;
- L'intermodalité (soit le passage d'une mode de transport à un autre);
- Les contraintes naturelles, anthropiques et techniques.

### **Localisation de la station Collège Saint-Charles-Garnier**

La Ville de Québec souhaite consolider la vocation d'axe de mobilité active de l'avenue Joffre. En effet, cette dernière relie l'escalier Joffre au boulevard René-Lévesque Ouest, mais son potentiel de connexion nord-sud s'étend de la côte de la Pente-Douce à la Grande Allée. La volonté d'y créer un « axe de mobilité active » est d'ailleurs inscrite au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du pôle urbain Belvédère. La présence d'une école secondaire, d'une école primaire, d'une école spécialisée, d'une bibliothèque municipale et d'un potentiel de redéveloppement des grandes propriétés au sud du boulevard milite en faveur du renforcement de cette vocation. Le PPU prévoit également la création d'un lien de mobilité active connectant la station de tramway avec la Grande Allée dans le cadre du redéveloppement identifié.

Dans cette logique, la localisation de la station Collège Saint-Charles-Garnier à l'ouest de l'avenue Joffre crée un lieu d'attraction supplémentaire connecté à un axe piétonnier sécuritaire et à un futur axe cyclable. Cette localisation, en plus de desservir un secteur résidentiel et des établissements d'enseignement, favorise l'intermodalité, c'est-à-dire le passage facile d'un mode de transport à l'autre.

La présence de la bibliothèque Collège des Jésuites permet également à la Ville de bénéficier d'un terrain lui appartenant, ce qui facilite l'intégration de la station dans ce milieu.

À l'inverse, l'insertion d'une station à l'est de l'avenue Thornhill éloignerait les usagers des portes des principaux générateurs de déplacements évoqués ci-haut (écoles, bibliothèque, potentiel de redéveloppement). De plus, une telle insertion serait



incompatible et peu conviviale avec la présence de la cour arrière des résidences situées à l'intérieur de l'enclave de la rue du Parc-Thornhill. Enfin, l'étroitesse, le tracé et les qualités physiques de l'avenue Thornhill la rendent peu propice à la consolidation d'un lien piéton à proximité d'un point d'accès au tramway.

### **Localisation de la station Holland**

La localisation d'une station entre les avenues Holland et De Montigny assure une desserte des ensembles résidentiels des quartiers Saint-Sacrement et Sillery ainsi que de la portion ouest des immeubles de bureaux de la Grande Allée.

Le noyau mixte Holland, situé aux croisements du chemin Sainte-Foy, représente aussi un secteur à consolider inscrit au PPU du pôle urbain Belvédère. Le positionnement d'une station de tramway à l'intersection du boulevard René-Lévesque Ouest et de l'avenue Holland participe ainsi à la mise en valeur de cet axe nord-sud. Du point de vue de la lisibilité de la trame urbaine, cet axe constitue un choix motivé puisqu'il relie le noyau de l'église du Très-Saint-Sacrement au parc du Bois-de-Coulonge.

Finalement, l'environnement urbain à proximité de l'intersection avec l'avenue Holland présente une vitalité importante et propice à l'insertion d'une station. Le déplacement de la station à une autre intersection moins achalandée pourrait altérer les qualités des milieux de vie.

Les critères d'évaluation détaillés précédemment et la vision du développement de ce secteur, entre autres inscrite au PPU du Pôle urbain Belvédère, expliquent ainsi le choix de la Ville de Québec d'intégrer deux stations de tramway à proximité des avenues Joffre et Holland.

Nous espérons que ces explications répondent convenablement aux interrogations formulées par le conseil de quartier de Saint-Sacrement dans sa lettre datée du 29 juin 2021. Nous remercions les membres pour leur intérêt envers le projet et leur implication dans le dossier. Nous demeurons naturellement disponibles pour tout échange ou interrogation supplémentaire que vous pourriez avoir concernant le tramway de Québec.

Cordialement,

### **Maxime Béland**

Chef de tronçon, Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun

### **Émilie Bégin**

Conseillère en communication – relations avec la communauté, Service des communications